

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, nous sommes depuis quelques semaines dans une phase de recrudescence de l'épidémie de COVID-19. Afin de ralentir cette progression dans la population, il est primordial de renforcer l'application de la stratégie visant à « Tester - Tracer - Isoler ».

Pour casser les chaînes de contamination, la clé de voûte reste l'identification et l'isolement des personnes malades ainsi que le recensement des personnes avec qui elles ont été en contact rapproché au cours des jours entourant l'apparition des symptômes ou la découverte de la positivité du test. Il s'agit de faire en sorte que les personnes contact soient immédiatement invitées à se faire tester et qu'elles observent une période d'isolement à leur domicile.

Depuis l'ouverture du téléservice « Contact Covid » par l'Assurance Maladie le 13 mai dernier, plus de 120 000 nouveaux patients positifs ont été confirmés et plus de 350 000 personnes contacts ont été identifiées et contactées. Les médecins de ville et particulièrement les médecins généralistes sont au cœur de cette stratégie et constituent depuis le déconfinement un maillon indispensable pour contenir l'épidémie. En effet, au-delà de la prise en charge de vos patients atteints de la COVID-19, vous vous êtes largement engagés dans la recherche de leurs contacts afin d'aider à leur identification.

Depuis le 24 juillet, vos patients peuvent avoir été dépistés positifs sans prescription d'un test de votre part, par exemple dans les lieux de dépistage collectif ou à leur initiative personnelle, ce qui modifie significativement les circuits d'information.

Quand, informé par le laboratoire d'analyse médicale ou directement par le patient concerné, vous avez connaissance d'un résultat de test positif, que vous ayez été ou non le prescripteur du test, vous êtes invités à prendre contact systématiquement avec votre patient en consultation ou en téléconsultation.

Cette consultation doit avant tout vous permettre d'expliquer à vos patients l'ensemble des mesures à prendre : respect des règles d'isolement et des gestes barrière, point sur les traitements nécessaires notamment. Il s'agit également de vous permettre d'évaluer, le cas échéant, les situations devant faire l'objet d'une vigilance particulière (proximité d'une personne à risque, etc.) ainsi que les éventuels besoins d'accompagnement social de ces patients au cours de leur isolement. C'est aussi à l'occasion de cette consultation ou téléconsultation qu'il convient d'enregistrer dans le téléservice « Contact Covid » la fiche du patient 0 et d'enclencher la démarche de recensement de ses personnes contact.

Si le laboratoire vous a informé tardivement qu'un de vos patients a été testé positif ou si le patient lui-même a tardé à vous contacter, il se peut que la plateforme de l'Assurance Maladie en charge du contact tracing ait déjà créé dans le téléservice Contact covid la fiche « patient 0 » avant même que vous ayez pu le voir en consultation ou téléconsultation. Pour améliorer le partage d'informations, il vous sera possible d'ici le 22 septembre d'accéder à ces fiches dans « Contact Covid » et de compléter, le cas échéant, le recensement des contacts effectué par l'Assurance Maladie. Ainsi, la consultation ou téléconsultation que vous aurez réalisée avec votre patient permettra à la fois d'assurer la prise en charge de votre patient et d'améliorer la qualité et la complétude des informations intégrées dans le téléservice « Contact Covid ».

Dans les deux cas, cette consultation spécifique, centrée sur l'accompagnement de votre patient et l'initiation ou l'amélioration du traçage de ses contacts, est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire et donne lieu en sus à la majoration MIS.

Enfin, je souhaite porter à votre attention l'évolution de la durée d'isolement des cas confirmés et de leurs personnes contact.

La durée d'isolement passe à 7 jours pleins pour les cas confirmés ou probables symptomatiques à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après disparition de cette fièvre). Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement de 7 jours pleins débutera à partir du jour du prélèvement positif. En cas de survenue de symptômes, la période d'isolement devra être rallongée de 7 jours à partir de la date d'apparition des symptômes. La fin de la période d'isolement pour les cas symptomatiques et asymptomatiques doit s'accompagner par le port du masque chirurgical et le strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la fin de l'isolement.

Chez une personne contact à risque, la période d'isolement passe de 14 jours à 7 jours en cas de test RT-PCR négatif à 7 jours du dernier contact avec le cas positif (pour les membres du foyer qui ne sont pas séparés du cas, la durée d'isolement est de 7 jours à partir de la date de guérison du cas). La fin de la période d'isolement pour les personnes contacts s'accompagne aussi du port du masque et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours qui suivent.

Dans la période que nous traversons votre rôle est absolument capital dans la stratégie de maîtrise de l'épidémie et je suis certain que vous partagez cette conviction. Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement à venir et votre mobilisation.

Thomas Fatome

Directeur Général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie